



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

mw

Séance de : **Mercredi 29 novembre 2023**

N°23-75

OBJET : Adoption de la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe CFME 2023 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 06 Octobre 2023

Finances

2. Adoption de la Décision modificative n°1-Budget Principal 2023 et de la Décision modificative n°2 – Budget Annexe CFME 2023

Ressources Humaines

3. Organisation du temps de travail : 1607 heures
4. Participation à la protection sociale complémentaire
5. Revalorisation de la participation aux titres repas
6. Créations de poste

Commande publique

7. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de la charte 2012/2027 et pour l'élaboration de la charte 2027/2042

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Messieurs O. MARIE-REINE.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. MONFORT (Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) -- Mr S. THALMENSY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (Cap Nord).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS (Robert) -

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA - L. BEAULIEU - K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS -

Messieurs N. AZEROT - M. NADEAU - J. ROSE - D. DINAL - J-C. ECANVIL - E. DUFEAL.

→ **Communes** : -- Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE (CTM) - N. LIMIER (CTM) - M-A. RAVIN (CTM) - Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) - -- Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).

Invitée : Madame A. AGUILERA - CDL CACEM - Représentant la DGFIP

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** l'instruction budgétaire m 57 applicable aux syndicats mixtes et notamment aux parcs naturels régionaux de France,

Considérant la délibération n°23-25 en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget Annexe du CFME,

Considérant la délibération n°23-45 en date du 11 juillet 2023 approuvant la DM n°1 du Budget Primitif 2023 - Budget Annexe CFME,

Considérant, que le budget nécessite des ajustements, il convient de proposer une seconde décision modificative,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le comité syndical

Article 1

Adopte la décision modificative n°2 du Budget Primitif du Budget Annexe CFME du Parc naturel régional de la Martinique pour l'exercice 2023, comme suit :

Budget Annexe 28001	BP +DM1 2023	DM2 - 2023	BP + DM 2023
Fonctionnement	1 816 232.32 €	-848 603.01 €	967 720.31 €
Investissement	1 233 748.45 €	-1 032 140.00 €	201 608.45 €
TOTAL	3 050 071.77 €	-1 880 743.01 €	1 169 328.76 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Madame la trésorière de la CACEM et monsieur le DGS du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 29 novembre 2023

Le Président,

Félix ISMAIN

